

Annonces Légales

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

RÉGIMES MATRIMONIAUX

FI31586



Francis PAPON
Jean-Christophe BOYER
Gaëlle BARD

Françoise PERUSSEL
Isabelle LIQUETE
Emilie BONACHERA

INSERTION CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Christophe BOYER, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « Notaires Pardieu », titulaire d'un Office Notarial à Clermont-Ferrand, 8, avenue Léonard de Vinci, Parc Technologique La Pardieu, CRPCEN63001, le 22 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de ladite communauté au survivant des époux, entre :

Monsieur Alain Cyrille Edmond Joseph DESPREZ, et Madame Anne Marie Marguerite Michèle HAMEZ, demeurant ensemble à LE MARIN (97290) Habitation Rivière, nés savoir : Monsieur à LE PETIT-QUEVILLY (76140) le 13 mai 1943, Madame à WORMHOUT (59470) le 5 juillet 1944.

Mariés à la mairie de WORMHOUT (59470) le 24 décembre 1962 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître DEHAENE, notaire à WORMHOUT (59470), le 24 décembre 1962.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

DIVERS

FI31588



Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS DE DECISION

Sur lademande d'autorisation présentée par la Rhum JM-SAS Héritiers Crassous de Medeuil (HCDM) pour l'augmentation de la capacité de stockage de rhum sur le territoire de la commune de Macouba

Par arrêté préfectoral du 15 décembre 2023 (RAAP n° R02-2023-12-15-00008), la société Rhum-JM-SAS Héritiers Crassous de Medeuil (HCDM) est autorisée à augmenter sa capacité de stockage de rhum et à poursuivre l'exploitation de son installation de stockage et de vieillissement de rhum agricole sur le territoire de la commune de Macouba, au lieu-dit « Habitation Bellevue ».

Les prescriptions se rapportant à cet arrêté peuvent être consultées par toute personne en faisant la demande, à la mairie de MACOUBA, (Hôtel de Ville, rue Victor Hugo 97218 MACOUBA) et sur le site internet de la préfecture de Martinique dans la rubrique « publication- recueil des actes administratifs publiés (RAAP) ».

MARCHÉ PUBLIC

FI31595



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Commune de Sainte-Luce

AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

Profil acheteur Sainte-Luce
Luce_972_20240105W2_01 du 05/01/2024

Journal le Legis annonce visible sur le site <https://www.legis.fr/annonces-le-gales/?journalnumero=829> le 05/01/2024

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Schœlcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce
Tél: 05-96-62-50-01 Fax: 05-96-62-30-15

Objet du marché : RECONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (suite au lot déclaré infructueux)

2. PROCEDURE DE PASSATION : Marché à Procédure Adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-3 du code de la commande publique

3. Attribution du marché :

- Lot n°1 Fondations profondes déclaré infructueux

4. Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/02/2024

Fait à Sainte-Luce le 28/02/2024

Le Maire Nicaise MONROSE

TRIBUNAUX

FI31589

Affaire : N° RG 24/00004 - N° Portalis DB3X-W-B71-TIAZT

Le 23 janvier 2024, le Tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

L'Association ATOUT COUT
Chez Madame Claudette Presqu'île
97212 SAINT-JOSEPH
SIREN : 825 042 070

Activité : Insertion par l'activité économique
Date de la Cessation des paiements : 23/07/2022

* Juge commissaire titulaire :
Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT-DE-FRANCE

* Mandataire Judiciaire :

La SELARL MONTRAVERS YANG-TING, représentée par Me Yohann YANG-TING en qualité de mandataire judiciaire
6 Rue des Arums Anse Mitant 97229 TROIS-ILETS

* Administrateur Judiciaire :
La SELARL BCM, représentée par Me Charles-Henri CARBONI en qualité d'administrateur judiciaire

Boulevard de Verdun 97200 FORT-DE-FRANCE
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI31590

Affaire : N° RG 24/00002 - N° Portalis DB3X-W-B7H-TIAUQ

Le 23 janvier 2024, le Tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

L'ASSOCIATION CLUB OMNISPORT DE DILLON & STE THERESE
Centre Culturel JM Serreau
Cité Dillon
97200 FORT-DE-FRANCE
SIREN : 380 105 262

Activité : Club de Sports
Date de la Cessation des paiements : 23/07/2022

* Juge commissaire titulaire :
Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT-DE-FRANCE

* Mandataire Judiciaire :
La SELAS ATOUM en la personne de Maître Gérard COQUILLE, en qualité de Mandataire Judiciaire

2, Rue du Bâtonnier Hector André - Croix de Bellevue - 97200 FORT-DE-FRANCE

* Administrateur Judiciaire :
La SELARL AJA ASSOCIES, représentée par Me Lesly MIROITE en qualité d'AJ

Centre d'Affaires AGORA Bât C - Pointe des Grives 97200 FORT-DE-FRANCE

* Commissaire de Justice :

La SCP SEILHAN-SILLON-LAVIGNE, Commissaire de Justice, représentée par Me SEILHAN

Centre d'Affaires Le Galion - 11 Rue Casimir Brangidor - 97220 TRINITE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI31591

Affaire : N° RG 23/00118 - N° Portalis DB3X-W-B7H-TH6LW

Le 23 janvier 2024, le Tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

La S.C.I. EUMALO
71 Rue Jules Monnerot
Terres Sainville
97200 FORT-DE-FRANCE
SIREN : 441 097 045

Activité : Location immobilière
Date de la Cessation des paiements : 23 juillet 2022

* Juge commissaire titulaire :
Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT-DE-FRANCE

* Mandataire Judiciaire :
SCP BR ASSOCIES, représentée par Me Michel BES en qualité de mandataire judiciaire,

Centre d'Affaires Dillon-Valmenière 97200 FORT-DE-FRANCE

* Administrateur Judiciaire :
La SELARL AJILINK VALLERAY ANDRE, administrateurs judiciaires, représentée par Me Leila VALLERAY, en qualité d'AJ

100, Rue Victor Hugo 97250 SAINT-PIERRE

* Commissaire de Justice :
Maître Isabelle PELAGE, Commissaire de Justice

Quartier Mangot Vulcin 97232 LE LA-MENTIN

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI31592

Affaire : N° RG 24/00006 - N° Portalis DB3X-W-B7H-TIA5F

Le 23 janvier 2024, le Tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Monsieur Olivier, Christian, Albert COMPERE
Résidence Georgia Appart 6
Anse Gouraud

97233 SCHOELCHER

SIREN : 378 780 977

Activité : Architecte

Date de la Cessation des paiements :

23/07/2022

* Juge commissaire titulaire :

Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT-DE-FRANCE

* Mandataire Judiciaire :

La SELAS ATOUM représentée par Maître Gérard COQUILLE

2, Rue du Bâtonnier Hector André - Croix de Bellevue - 97200 FORT-DE-FRANCE

* Administrateur Judiciaire :

La SELARL VALLERAY ANDRE ET ASSOCIES, représentée par Me Leila VALLERAY,

100, Rue Victor Hugo 97250 SAINT-PIERRE

* Commissaire de Justice :

Maître Hélène MARTIN, Commissaire de Justice

2, Avenue Emile Maurice 97233 SCHOELCHER

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI31593

Affaire : N° RG 24/00003 - N° Portalis DB3X-W-B7I-TIAUU

Le 23 janvier 2024, le Tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

L'Association LES COLS VERTS MARTINIQUE

2, Rue Faustin Rouil
97234 FORT-DE-FRANCE

Activité : Alimentation agriculture
SIREN : 830 359 089

Date de la Cessation des paiements : 23/07/2022

* Juge commissaire titulaire :
Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT-DE-FRANCE

* Mandataire Judiciaire :
SCP BR ASSOCIES, représentée par Me Laura BES en qualité de mandataire liquidateur,

Centre d'Affaires Dillon-Valmenière 97200 FORT-DE-FRANCE

* Commissaire de Justice :

Maître Isabelle PELAGE, en qualité de Commissaire de Justice
Quartier Mangot Vulcin 97232 LE LA-MENTIN

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI31594

Affaire : N° RG 24/00005 - N° Portalis DB3X-W-B7I-TIA5D

Le 23 janvier 2024, le Tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE a ordonné l'extension de la procédure de redressement judiciaire au patrimoine personnel et au patrimoine professionnel ouverte à l'encontre de **LA SCI CARAIBES JC** par jugement du 27 juin 2023 à l'égard de :

Monsieur Serge Salomon DAHAN

26, Rue Edmon Aubin
Habitation Case Navire
97233 SCHOELCHER

Date de la Cessation des paiements : 27 décembre 2021

* Juge commissaire titulaire :

Monsieur Sébastien CARPENTIER, Juge au TJ de FORT-DE-FRANCE

* Désigne en qualité de mandataire judiciaire :

La SCP BR ASSOCIES, représentée par Me Laura BES en qualité de mandataire judiciaire,

Centre d'Affaires Dillon-Valmenière 97200 FORT-DE-FRANCE

* Désigne en qualité d'administrateur judiciaire :

La SELARL AJA ASSOCIES, représentée par Me Lesly MIROITE en qualité d'AJ

Centre d'Affaires Agora - Pointe des

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

Grives - Bât.c - 97200 FORT-DE-FRANCE
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

MARCHÉ PUBLIC

FI1582

COMMUNE DU LORRAIN

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Identification de la Ville
VILLE DU LORRAIN
Hôtel de Ville
Rue Schoelcher
97214 LE LORRAIN
Tél. : 0596 53.44.22

PROCEDURE DE PASSATION
La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

OBJET DE LA CONSULTATION
Gestion externalisée du cimetière du Lorrain

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
Service entretien, gestion, inhumation et exhumation ponctuelle

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Prix des prestations 40%
Valeur technique 60%

RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS DE CONSULTATIONS

Les dossiers sont à retirer et à déposer sur www.marches-securises.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le Mardi 12 Mars 2024 à 12 heures
DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION
Le Mercredi 21 Février 2024.
Fait au LORRAIN, le 20 février 2024

LE MAIRE, Justin PAMPHILE

Notre e-mail

contact@lelegis.fr

Notre téléphone

05 96 70 54 38

Economie

Fanny Fontan

En 2023, la fréquentation touristique globale progresse en Martinique



Conférence de presse du CMT du 19 octobre 2023 (Crédits CMT)

Lors d'une conférence de presse le 19 octobre dernier, le Comité martiniquais du tourisme a présenté le bilan de la fréquentation touristique 2023, et annoncé les nouveautés de la destination.

En 2023, la fréquentation touristique globale a progressé en Martinique. Entre janvier et août, la destination a accueilli 59,6 % de touristes de plus qu'en 2022, soit 733 334. Cette augmentation est à relativiser du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences pour l'activité touristique. En effet, comme le précise Bénédicte di Geronimo, la présidente du Comité martiniquais du tourisme qui a présenté le bilan de la fréquentation touristique 2023 lors d'une conférence de presse le 19 octobre dernier, les croisières n'ont redémarré qu'en octobre 2022. L'année 2022 constituait donc une année de relance post-pandémie c'est pourquoi l'année référence est en réalité 2019. Ainsi, par rapport à cette année-là, le tourisme en Martinique n'a progressé que de 3,3 % en 2023. Si l'on se penche plus précisément sur le tourisme de séjour, celui-ci a augmenté de 4,3 % entre janvier et août 2023, par rapport à la même période en 2022. Et de 0,6 % par rapport à 2019. Le comité martiniquais du tourisme (CMT) met en exergue une baisse significative de mai à août (-16,2 %), qu'il explique en partie par une baisse de l'offre de sièges équivalente sur les deux marchés émetteurs principaux que sont la France et la Guadeloupe. « On estime à 10 % l'incidence d'autres critères y compris le prix des billets d'avion, sur la baisse de la fréquentation touristique totale » avance le CMT. « Toutes choses égales par ailleurs, les corrélations dégagées pour la période des huit derniers mois conduisent à une projection de la fréquentation annuelle » poursuit le CMT. Il estime donc à + 6,3 % la fréquentation du tourisme de séjour entre octobre 2023 et mars 2024 (uniquement pour ce qui concerne les tours opérateurs et les agences de voyage), par rapport à la même période en 2022-2023. Cette présentation était aussi l'occasion pour le Comité martiniquais du tourisme de rappeler les axes d'implication du CMT qui consistent en la structuration des marqueurs forts du territoire. Bruno Brival, le directeur général du CMT a donc résumé les enjeux et avancées : les deux distinctions UNESCO, la forte attente de la clientèle en termes de gastronomie et de spiritourisme (rhum AOC), l'économie bleue qui est la motivation principale des visiteurs avec un accent sur la yole, inscrite depuis 2020 au patrimoine immatériel de l'Unesco, et le tourisme immatériel en général avec l'objectif de capitaliser sur l'identité historique et culturelle unique de la Martinique. Le CMT est également impliqué dans la gestion de la cyclicité de l'activité touristique et dans l'accompagnement des socio-professionnels. Pourquoi ? Pour améliorer la rentabilité des acteurs, diminuer la précarité des emplois et renforcer l'attractivité des métiers du tourisme. Comment ? En élaborant une stratégie à long terme sur la basse saison et en diversifiant les marchés émetteurs. Pour rationaliser les efforts, et dans le cadre d'une dynamique partenariale, le CMT s'attache à coconstruire un plan d'action à l'échelle du territoire et à partager l'information, les données et les ressources. Enfin, la présentation a également permis au CMT d'annoncer les nouveautés de la destination.

Gaëtan Paderma, directeur marketing, communication et promotion des marchés au CMT a ainsi dévoilé les projets du comité pour le 4ème trimestre. Parmi les grands chantiers figure la stratégie digitale. Le nouveau hub digital, www.martinique.org a été lancé le 2 octobre dernier et s'appuie sur des technologies innovantes (éco-mode, chat GPT, mode sensoriel, planificateur de vol). Les prochaines étapes consistent en la connexion des partenaires à l'outil (OTI, prescripteurs, croisière, professionnels du tourisme de Martinique...). La stratégie digitale du CMT comprend aussi les réseaux sociaux et l'un des objectifs est de faire des réseaux sociaux une source importante de trafic vers le nouveau site de la Martinique. Les orientations sont d'aller au-delà du besoin d'inspiration vacances grâce à des contenus utiles, éducatifs, divertissants et le partage approfondi de la culture martiniquaise, mais aussi de stimuler la fierté des professionnels du territoire en valorisant leurs actions et en allant à leur rencontre, et enfin d'accroître la visibilité des actions du CMT et de le positionner comme un acteur innovant. Le CMT prévoit de partager sur ses réseaux sociaux des courtes interviews vidéo façon micro-trottoir dans lesquelles ils demandent trois conseils à des Martiniquais(es) à destination des futurs visiteurs. Une campagne baptisée « En Martinique j'M ». « Le but est de valoriser des lieux et des expériences inédites qui séduiront les néophytes comme les repeaters » avance le CMT. Mais aussi de poursuivre le concept des vidéos « hey vous êtes où ? », la campagne baptisée « Made in Martinique ». « L'idée est de montrer les professionnels en train de travailler (cuisine, préparer son matériel de plongée...) avant de lui donner la parole pour inviter les voyageurs à venir le rencontrer. Et enfin, la campagne « Martinique, j'explique » qui consiste en une série de portraits d'experts martiniquais passionnés qui nous racontent la culture martiniquaise à travers ses traditions, ses monuments, ses coutumes etc. Par ailleurs dans le cadre de son soutien à l'événementiel, le CMT est partenaire de l'arrivée de la Transat Jacques Vabre où sont inscrits 95 bateaux et participent 190 skippers dont une équipe de Martinique (Martinique Horizon). L'édition 2021 a généré 12 716 retombées en TV, presse, web, pour un équivalent publicitaire de 53 millions d'euros. Pour l'instant, l'édition 2023, la trentième, a généré en Martinique plus de 1800 nuitées sur sept hôtels pour la période du 11 au 18 novembre. Du 20 au 29 octobre, le village de départ de la course devait accueillir 600 000 visiteurs et a permis de mettre en avant le savoir-faire (artisanat, fleurs, confiseries, glaces, bijoux...), le patrimoine mondial de l'Unesco (yole, Montagne Pelée, Biosphère, Biodiversité) ainsi que les filières d'excellence (café, rhum, miel, cacao), la yole ronde et l'itinérance nautique autour de la Martinique. Afin de renforcer la notoriété de la destination en amont de la haute saison pour le marché de la France hexagonale, le CMT lancera une campagne digitale entre le 25 novembre et le 9 décembre pour communiquer sur l'inscription au patrimoine mondiale de l'Unesco de la Montagne Pelée et pour inciter à la découverte du Nord de la Martinique. Quant à la diversification des marchés émetteurs, le CMT a salué le lancement de la ligne Fort-de-France-Toronto (Air Canada) le 16 décembre prochain, qui vient s'ajouter à celle pour Montréal et présenté sa campagne de communication. Du 3 au 10 novembre, le CMT s'est rendu au salon international du tourisme et du voyage de Montréal. Enfin, Guillaume Hamel, directeur des filières touristiques du CMT a fait un focus sur la croisière en Martinique et en particulier sur le caractère « hors norme » de la saison qui vient de démarrer. 32 escales sont en effet prévues à Saint-Pierre, soit environ 130 000 passagers. Des navires de luxe tels que l'Emerald Sakara et l'Emerald Azzura de la compagnie Scenic Cruises ou encore l'Explora de MSC Cruises, le Club Med 2... Il a aussi été question du label « Cruise Friendly ».